

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
AGENCE MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

REDICTION
43, rue de la République, 43
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 20 fr.

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

La Crise — L'Enquête sur le Panama

AUJOURD'HUI:

Le Dahomey.
Arrestation d'un espion.
Nouvelles du Tonkin.

LE CONFLIT

Dès à présent, on peut dire qu'il existe et qu'il est très grave. La haute magistrature faisant bien fort sonner ce grand mot: « confusion des pouvoirs » s'est déclarée en état de complète insurrection contre les décisions de la Chambre des députés.

Et déjà on peut prévoir, d'abord une résistance désespérée de tous ceux qui de près ou de loin touchent au monde de la magistrature et du barreau — et ensuite une action commune de tous les accusés, de tous les compromis dans l'affaire du Panama qui vont s'empresser de plaider la nullité de toutes les procédures...

Ah! combien les tripoteurs de Panama doivent le bénir — aujourd'hui plus encore qu'hier, ce zélé défenseur qui, après avoir si bien mélangé à l'abri de tout désagrément le cadavre et les papiers de M. de Reinach, étend maintenant sa main tutélaire sur tous ceux qui, de près ou de loin, ont pu avoir affaire à ce baron cousu d'or et débordant de chèques.

Vous avouerez cependant que voilà pour le Parlement d'abord, — pour la conscience publique ensuite, — une bien étonnante alternative.

M. Quesnay de Beaurepaire comme magistrat manque à tous ses devoirs professionnels en négligeant de parti pris ce qui, immédiatement, eût tiré au clair cette vilaine affaire du Panama. Mécontente de cette inaction que tant de gens sont tentés, aujourd'hui, d'appeler une désertion, la Chambre se décide, puisque le parquet n'a rien voulu faire, à procéder de son côté à une enquête.

Ah! bien oui! Ils sont, au contraire, comme le chien du jardinier. Ils n'ont pas voulu toucher à l'os, — aux os du baron, — mais ils savent bien empêcher qu'à côté d'eux personne y vienne regarder. Nous seuls, affirmant-ils, avons le droit de faire des enquêtes et des instructions. Nous ne le faisons pas, c'est vrai, mais nous prétendons quand même en garder le monopole.

Voilà, en deux mots, le conflit — et

pour chinois que, au point de vue du bon sens, cette lutte des représentants du pouvoir judiciaire contre les représentants du peuple et de sa volonté souveraine, on ne peut nier qu'avec l'habileté de ceux qui ont tout intérêt à envenimer cette querelle, il n'y ait là une source redoutable de désordres législatifs, d'empiètements de juridictions, de nullités légales, d'interminables conflits de procédure, — enfin un gâchis complet.

Voyez déjà: dès que la commission d'enquête interroge un témoin, celui-ci, lorsqu'arrivent les questions délicates, s'empresse de refuser de répondre. Les juristes consultés lui ont dit, et bien haut, que la commission d'une part n'avait pas qualité pour le forcer à parler, et d'autre part que si en parlant il portait préjudice aux accusés il serait responsable de ce qui arriverait par sa faute.

Un magistrat a eu le malheur de croire que sur l'invitation de son chef suprême, le garde des sceaux, il avait le droit de déposer devant la commission, M. Quesnay de Beaurepaire — ah! la famille Reinach lui devra une fière chandelle, de ce terre-neuve! — M. Quesnay de Beaurepaire rappelle rageusement à son subordonné qu'il a manqué à son devoir — autrement dit que le procureur général est tout et que le garde des sceaux ne compte seulement pas.

Voilà où nous en sommes avec l'attitude prise par M. Quesnay de Beaurepaire et ses collègues. Ils pouvaient, c'est évident, aplanir toutes les difficultés à la commission, l'aider, l'éclairer, travailler avec elle à l'assainissement de la représentation nationale et à l'œuvre de conscience et d'indignation publique qui, plus qu'à personne, devrait être à cœur aux représentants officiels de la justice.

Ils ont préféré se mettre en travers, carrément, délibérément, comme si la découverte de coupables qu'ils n'eussent pas trouvés eux-mêmes était pour eux un affront personnel, — comme si les gens qui se mettent à la tête de cette ligue procédurière avaient ou ne sait quel intérêt à accumuler les ténèbres dans la caverne où on veut inopinément faire la lumière.

Ce ne sera pas là un des côtés les moins édifiants de cette aventure qui coûte au pays quinze cents millions, — quinze cents, sur lesquels huit cents à peine ont été employés à des travaux quelconques.

Mais si la Chambre y est bien résolue, si elle tient à sauvegarder son renom de probité, si il y a au Parlement une majorité d'honnêtes gens qui ne se sont pas fait gonfler les poches de billets de banque pour permettre aux Reinach et C^e d'extorquer au pays des centaines et des centaines de millions, la Chambre persistera.

Au besoin — puisque la légalité — cette forme chère à Brid'oison — ne doit pas être effleurée, au besoin on augmentera les pouvoirs de la commission, on donnera à Brid'oison, par une loi spéciale, — le Sénat oserait-il s'y opposer? — la forme qu'il réclame à cors et à cris, — et il faudra bien que Brid'oison finisse par ouvrir son sac à procédures.

Ce jour-là, il se considérera peut-être comme très malheureux d'obéir à la volonté des représentants de la nation — mais il obéira — et, malgré sa mauvaise humeur et sa mauvaise volonté, il ne pourra indéfiniment empêcher que le pays ne voie clair et dans les vilénies de Panama — et dans les plus obscurs recoins du Parlement de la République française.

PAUL BERTINAY.

La Politique

La commission d'enquête poursuit le cours de ses investigations. Hier, elle a eu à s'occuper de la presse. M. Rossignol, un des experts qui ont été chargés de débrouiller les comptes du Panama, a fait connaître le détail des sommes versées aux journaux par la compagnie. Ce qui frappe tout d'abord dans les chiffres qu'il a fournis, ce n'est pas, comme beaucoup de gens le déclaraient d'avance, leur exagération. Ils paraissent établir en effet que les dépenses effectuées de ce chef par la compagnie du Panama ne dépassent pas, si même elles l'atteignent, le taux moyen auquel arrivent la plupart des entreprises industrielles, commerciales, financières, qui font appel à la publicité des journaux.

A ce propos, il convient de faire remarquer — et nous sommes pour le faire d'autant plus à l'aise, que l'Echo n'existant pas encore, au moment des émissions de Panama, nous ne saurions être suspects de défiance, en cette occasion, notre propre cause — il convient de faire remarquer que les dépenses dont il s'agit ici sont parfaitement régulières et qu'elles ne peuvent être assimilées aux faits de dol, de concussion ou de corruption que recherche la commission. D'abord, ces dépenses ne sont pas secrètes: il n'est pas un journal qui ne fasse figurer dans les bilans qu'il communique à ses actionnaires, les recettes provenant de la publicité. Qu'elles soient légitimes d'autre part, ce n'est pas douteux. Destinées à attirer l'attention du public sur une opération qu'il est intéressé à connaître, elles rémunèrent en effet un concours réel, faute duquel l'opération ne pourrait pas avoir lieu.

C'est tellement vrai que quand l'Etat ou la Ville de Paris font une émission, ils payent la publicité comme tout le monde. Emettre des titres, c'est, en somme, offrir une marchandise, et il est tout naturel que le marchand qui emprunte un mur pour y coller sa réclame, en paye la location au propriétaire. Un journal n'est pas plus blâmable pour avoir loué un coin de page à la Compagnie de Panama que pour l'avoir loué au pharmacien Gérard.

Nous pensons qu'il était utile de présenter cette observation, afin que l'opinion ne s'égare pas sur de fausses pistes. Il est trop évident que c'est le jeu des agresseurs qui ont à rendre compte des quinze cents millions fibustés au public, de chercher à se faire oublier en détournant l'attention vers des scandales imaginaires. Nous sommes bien décidés, quant à nous, à n'être pas dupes de ces tentatives de diversion. A chaque jour sa tâche. Ce que nous demandons, ce que le pays demande avec nous, pour le moment, ce ne sont pas les noms des entrepreneurs de publicité qui n'ont vendu que ce qu'ils avaient droit de vendre, ce sont les noms des députés, qui, la plupart pour des sommes relativement modestes, ont vendu leur vote. Le tour des autres coupables, de ceux

qui ont mis la main sur le gros magot, viendra après.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

ARRIVÉE DU « SAGHALIEN »

Marseille, 1er décembre.

Le paquebot français Saghalien, courrier de Chine et du Japon, est arrivé cette après-midi à bord quatre-vingt dix passagers, parmi lesquels MM. Thesmar, capitaine de frégate; Le Bouff, d'Osmy, Jourla et Drouhet, lieutenants de vaisseau; Devrez, capitaine du génie; Mme Brière, femme du résident supérieur à Hué; sir John Washam, ministre d'Angleterre à Peking; le général anglais Touché; M. Pokotilov, ministre russe; et M. Rigole qui vient pour le compte d'un syndicat parisien de compléter les découvertes de gutta-percha qu'avait faites M. Cerulas, dans les forêts de Sinaï.

CRISE MINISTÉRIELLE EN ITALIE

Rome, 1er décembre.

Le bruit court qu'à la suite d'un vil dissentiment survenu entre le président de la Chambre et le ministre de la justice, ce dernier a donné sa démission. M. Giolitti, aussitôt après la séance du Sénat, s'est rendu au Quirinal et a longuement conféré avec le roi.

Dans les cercles parlementaires, on dit qu'une crise ministérielle aurait éclaté.

LE BUDGET DE LA GRÈCE

Athènes, 1er décembre.

M. Trikoupi a déposé à la Chambre le projet du budget pour 1893. Il a fait un long exposé de la situation financière et a déclaré que les difficultés financières sont exagérées, que la crise n'est qu'une crise monétaire. La plus-value des recettes démontre que le remède sera rapidement trouvé.

En effet, l'Etat qui, il y a deux mois, trouvait difficilement trois millions en or, dispose aujourd'hui, sans rien prélever sur le marché intérieur, onze millions en or, valeur du coupon de décembre.

Les mesures proposées dans le prochain budget consistent dans la réforme des impôts et la réalisation d'économies. Les dépenses militaires sont réduites de 1.200.000 drachmes, les travaux publics de 3.700.000 drachmes.

LE PASSAGE DES DARDANELLES

Londres, 1er décembre.

On télégraphie de Berlin au Daily Chronicle que la Porte a refusé définitivement de céder aux demandes de la Russie concernant le passage des Dardanelles.

Nouvelles Militaires

Paris, 1er décembre.

Un passage relevé dans le rapport de M. Coehery sur le budget de la guerre laisserait croire que l'on se propose d'organiser défensivement la position de Gap. Plusieurs journaux ont, en effet, signalé des crédits pour continuer les travaux d'amélioration de la défense des places d'Albertville, Briançon et Gap (première ligne) et de la place de Lyon (deuxième ligne).

Or, Gap n'est pas une place forte: c'est une ville ouverte, qui n'est même pas couverte par un fort détaché. Gap, dont l'importance stratégique est grande, puisque cette ville est placée sur le chemin de fer de Livron à Crest et à Briançon et reliée à la grande voie Lyon-Grenoble-Marseille, est couverte par les défenses élevées dans les vallées voisines: le camp retranché de Briançon, barrant la route au mont Genève et les hautes vallées de la Duranc; le fort Queyres et Mont-Dauphin, barrant la vallée du Guil et enfin, à plus de trente kilomètres au sud-est de Gap, le fort Saint-Vincent, qui ferme l'entrée de la vallée de l'Ubaye ou de Barcelonnette, déjà com-

mandée, à son origine vers la frontière, par le fort de Tournoux transformé en grande place depuis qu'on l'a entouré de batteries détachées.

Mais Gap n'est point fortifié. Si cette ville occupe, en effet, une position excellente sur la rive droite et lougée par une bonne route permettant d'éviter le chef-lieu des Hautes-Alpes. C'est à la tête et non à l'issue des vallées que l'on a porté, avec raison, la défense de la frontière.

Les journaux du monde entier ont reproduit la nouvelle que M. Manlicher, de Vienne, vient d'inventer un fusil perfectionné après lequel l'arme qui porte son nom, comme d'ailleurs celles des autres grandes nations européennes, ne seraient plus que de vulgaires armes de gardes nationaux.

Mais la découverte de ce fusil extraordinaire avec lequel on pourrait tirer deux coups par seconde, soit cent vingt coups par minute, soulève des critiques justifiées.

On se demande quelle est l'armée qui dressera le soldat prodige en état de mettre en joue et de viser un but deux fois par seconde; à supposer que ce fantastique fantasma soit trouvable, sa présence serait d'une utilité douteuse sur les champs de bataille de l'avenir, à moins qu'il ne traitât après lui environ une tonne de munitions.

Le soldat moderne n'est déjà que trop disposé à gaspiller ses cartouches avec le fusil à tir rapide dont il est armé; il en résulte que le réapprovisionnement pendant le combat se heurte à de grosses difficultés; que serait-ce donc le jour où l'on aurait introduit la nouvelle carabine due au génie inventif du technicien viennois? Au bout de quelques minutes, à peine les armes en présence, ou plutôt ce qui en resterait, on se verra sans munitions.

Il est vrai que l'inventeur reconnaît, dit-on, sans peine que son nouvel instrument de mort ne peut avoir une valeur pratique aussi longtemps qu'on aura pas trouvé le moyen de remplacer les projectiles dépensés avec une célérité égale à celle du tir, qui ce n'est pas près d'arriver.

LE DAHOMEY

Dépêche du Général Dodds

Paris, 1er décembre.

Le ministre de la marine a reçu, cette nuit, du général Dodds, la dépêche suivante:

Porto-Novo, 30 novembre. J'ai quitté Abomey le 27 novembre avec la colonne. Je suis arrivé à Porto-Novo aujourd'hui. Les troupes que j'ai laissées à Abomey, sous les ordres du lieutenant-colonel Grégoire, sont fortement établies au palais Goho.

J'ai reçu la réponse des habitants de Wydah au message que je leur avais envoyé pour les inviter à accepter la souveraineté de la France. Ils se déclarent très heureux de se ranger sous notre autorité et prêts à accueillir les troupes françaises.

Aussitôt après l'occupation de Wydah la colonne se dirigera sur Allada, pousera ensuite jusqu'à Abomey par la route de l'intérieur, pour assurer l'occupation complète du pays.

Je vous prie de transmettre au gouvernement l'expression de ma profonde reconnaissance et celle des troupes pour les récompenses qui viennent d'être votées par le Parlement, sur sa proposition.

Le général Dodds à Porto-Novo Paris, 1er décembre. L'agence Havas a reçu de Porto Novo la dépêche suivante:

Le général Dodds a été reçu à Porto-Novo avec un grand enthousiasme. La colonne expéditionnaire est en route pour Porto-Novo. Sept compagnies sont restées à Abomey.

Les navires sur rade se préparent à envoyer des compagnies de débarquement occuper Wydah.

Abomey-Kalavy, Godomey et Avrekete seront occupés par les troupes de terre.

Attendez, monsieur, attendez... dit Rocabole, écoutez-moi jusqu'au bout. — Cette liqueur, m'a dit miss Van-Hop, est un poison de mon pays, un poison lent et sûr, qui ne fait pas souffrir mais s'infiltre goutte à goutte dans les veines et tue au bout de huit jours. Un seul remède existe contre ce poison, un seul... et ce remède je ne pourrais pas l'employer, car il n'existe pas en Europe... On ne le trouve que dans mon pays. Ainsi, vous le voyez, mon ami, a achevé Dai-Natha, je suis morte par avance, et tous vos médecins d'Europe ne sauraient me guérir... Mais j'ai voulu vous faire mes adieux éternels. Et puis, a-t-elle ajouté, j'ai voulu vous demander un service.

— Parlez, madame, ai-je murmuré les yeux pleins de larmes. — Allez, m'a-t-elle dit, chez cet homme que j'ai aimé et pour l'amour de qui je meurs; allez le supplier de venir me tendre la main. Je voudrais le voir encore une fois. Rocabole s'arrêta.

— Après, monsieur, après? demanda le marquis, plus pâle qu'un mort, et dont la voix passait, entrecoupée, par une émotion profonde, à travers ses lèvres frémissantes. — Eh bien, monsieur, répondit Rocabole à voix basse, car l'homme que j'ai aimé Dai-Natha, l'homme que j'aime, l'homme pour qui elle meurt... c'est vous!

Le marquis était levé; il écoutait haletant et sans voix, et quand M. le viconte de Cambalh eut prononcé ce dernier mot, il s'appuya au chambranle de la cheminée pour ne point se laisser tomber à la renverse.

XL

Il y eut entre cet homme qui venait de narrer cette histoire et celui qui l'avait écouté, un moment de terrible silence. Le marquis, d'un tempérament sanguin et appétiteux, était comme foudroyé.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 2 décembre 64

LE CLUB DES Valets de Cœur PAR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE

— Ma cousine! — Oui, monsieur. — La fille du baron Van-Hop, mon oncle, mort aux Grandes-Indes. — Précisément. — Et, dit le marquis, curieux à son tour, elle est à New-York? — Elle y était. — Où donc est-elle maintenant? — A Paris. — Venez-vous donc de sa part? — Oui, dit Rocabole. Puis, regardant le marquis: vous m'avez promis, monsieur, d'écrire mon histoire... — Allez, monsieur, je vous écoute... — J'étais curieux parmi les curieux, monsieur, je fis des prodiges pour arriver jusqu'à miss Van Hop, qui semblait vouloir celer son existence à tous les yeux. Je parvins jusqu'à elle, je lui parlai l'amour, je me prétendis passionnément épris de ses charmes... Elle m'écouta en souriant de sa souris triste qui ne brille que sur les lèvres des femmes qui ont longtemps souffert et pleuré.

— On n'aime qu'une fois, me dit-elle, et j'ai aimé... — Ces paroles, le marquis tressaillit. Rocabole continua: — Je fus éloquent, monsieur; j'essayai d'être persuasif, je parlai de l'avenir où luit toujours un rayon d'espérance, du temps qui cicatrise les plus profondes blessures, de la jeunesse qui était en elle et ne pouvait s'ensevelir sous un deuil éternel... Dai-Natha fut incrédule... Incrédule et inflexible! Mais elle me tendit la main. — Voulez-vous être mon ami? me dit-elle. Je baisai sa main et lui dis: — Permettez-moi d'écrire... Elle secoua la tête. — Vous espérerez en vain, répondit-elle, mon cœur est mort à l'amour... Rocabole s'arrêta et regarda le marquis. — Pardonnez-moi d'entrer dans ces dé-

tails, qui n'ont, en réalité, d'autre but que celui de vous démontrer que Dai-Natha souffrait de quelque violent chagrin d'amour. — Elle me pressait de la visiter quelquefois. J'usai, j'abusai même de cette permission, étant devenu réellement amoureux de la belle Indienne. — Six mois s'écoulèrent. — Dai-Natha n'était, ne voulait être, ne serait jamais qu'une amie pour moi. — Une circonstance indépendante de ma volonté, de graves affaires d'intérêt m'obligèrent à quitter New-York et à venir à Paris. — J'arrivai ici l'année dernière; les plaisirs bruyants de la capitale du monde apportèrent bientôt des distractions à mon amour; quelques mois suffirent pour me guérir... On est si oublieux à mon âge!... — Mais ce matin, monsieur, une lettre m'est parvenue, une lettre de deux lignes... — Une lettre signée Dai-Natha et conçue en ces termes: — Venez, je n'ai plus longtemps à vivre, et je compte sur votre amitié... Rocabole tendit en effet un petit billet au marquis Van-Hop. — Ce billet renfermait les deux lignes que nous venons de citer, écrites en anglais, portait bien la signature de miss Van-Hop. — Le marquis la reconnut, poussa un cri et devint tout pâle. — Au nom du ciel! monsieur, murmura-t-il, que venez-vous m'apprendre? ma cousine est-elle morte? — Non, dit Rocabole, pas encore... mais, écoutez-moi, je vous en prie... — Allez! dit le marquis, dont la voix trahissait de profondes angoisses. — Monsieur, poursuivit Rocabole, j'ai couru chez miss Van-Hop, que je ne savais pas à Paris hier encore. Je l'ai trouvée dans un petit hôtel de l'avenue Gabrielle qui rappelle, par ses décorations et ses dispositions intérieures, la maison qu'elle habitait à

New-York. Dai-Natha était couchée, à la mode orientale, au fond d'un petit bouddoir décoré comme une pagode indienne. Elle était souriante et calme comme toujours, et paraissait si pleine de vie, que j'ai cru d'abord à une plaisanterie de sa part. Elle m'a tendu la main et m'a dit: — Me trouvez-vous en bonne santé? — Oh! certes, me suis-je écrié, et c'est bien mal à vous... — Vous vous trompez, mon ami, je serai morte dans huit jours. — Écoutez-moi jusqu'au bout, monsieur. Dai-Natha me fit assisoir auprès d'elle et prit ma main dans les siennes. — Mon ami, me dit-elle, savez-vous pourquoi je n'ai pu répondre à votre amour? C'est que j'ai aimé moi-même avec la passion, avec la désespérante ardeur des femmes de mon pays; c'est que j'ai aimé depuis quinze ans, car j'en ai trente, les yeux tournés vers l'Europe, où était celui qui j'avais donné mon cœur à jamais. — Et, m'écriai-je, cet homme était donc aveugle et fou, qu'il ne vous aimait pas? — Non, il aimait à jurer... — Puis elle s'était reprise à sourire: — Savez-vous, m'a-t-elle dit encore, pourquoi je suis venue à Paris? C'est qu'il y est; j'y accourais avec un vague espoir, un espoir impie, égoïste... J'espérais qu'il était plus aimé, qu'il n'aimait plus... Mais il me suis trompé... Plus que jamais il aime, plus que jamais il est aimé... Je n'ai donc rien à faire en ce monde... — Ah! lui suis-je écrié à mon tour, en lui prenant les deux mains et y imprimant mes lèvres, vous ne mourrez pas, madame, vous si jeune, si belle... vous renoncerez à ces pensées de suicide. — Il est trop tard, m'a-t-elle dit en souriant. Ce matin même, j'ai avalé une gorgée de la liqueur que vous voyez miroiter dans ce flacon suspendu à mon cou. — Le marquis jeta un cri.

Rocabole le regardait et avait peur. Il avait peur que le marquis n'eût un coup de sang et ne mourût... Et la mort du marquis, c'était la ruine des plus chères espérances des Valets-de-Cœur; c'était la perte des cinq millions promis par Dai-Natha à sir Williams. Mais, semblable à ce taureau que la lance du toréador a renversé sans l'atteindre à jamais et qui se relève tout à coup plus fort et plus furieux, le marquis fit un violent effort, secoua son étourdissement et se redressa, calme et énergique, comme le sont les hommes du Nord. — Monsieur, dit-il à Rocabole, Dai-Natha, ma cousine, vous a-t-elle nommé le poison qu'elle avait pris? — Oui, monsieur. — Quel est-il? — C'est le fruit du mancenillier réduit à l'état d'extrait et mélangé de feuilles d'opium. — C'est bien cela! dit le marquis. Et, ajoutant-t-il pensif, Dai-Natha avait raison, il n'y a au monde qu'un seul et unique remède contre ce poison, — un remède qu'on ne trouve qu'aux Indes... — Alors le marquis, cet homme tout à l'heure foudroyé, frappé de stupeur, pour lequel Rocabole avait craint un moment un coup de sang, à qui il était venu dire: « Il y a dans Paris une femme qui vient de s'empoisonner pour vous », cet homme se rassit tranquillement dans son fauteuil et poursuivit avec ce calme tout hollandaï: — Ce contre-poison, monsieur, est une pierre bleue excessivement rare et qu'on ne trouve que dans le corps d'un reptile appelé le serpent noir. Ce serpent a la tête triangulaire, comme la vipère, le dos noir, le ventre d'un jaune d'or éblouissant. On ne le rencontre que fort rarement, et encore n'est-ce que dans les environs de Lahore et de Visapour.

(A Suivre.)

vaillent sans arrière-pensée de vanité personnelle et sans pouvoir être accusés de manquer de sincérité dans l'exposition des résultats de leurs travaux.

Autour du Parlement

Paris, 1^{er} décembre.

La Droite Royaliste

La droite royaliste, réunie sous la présidence de M. de Doudeauville, a voté l'ordre du jour suivant :

Le Centre Gauche du Sénat

Le centre gauche du Sénat, réuni sous la présidence de M. Trarieux, s'est entretenu de la situation.

Commission du Budget

La commission du budget s'est occupée aujourd'hui du taux des licences. Elle a décidé de maintenir les chiffres proposés par M. Salis pour le droit fixe.

CHAMBRE

Paris, 1^{er} décembre.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

Il se produit plusieurs rectifications sur le procès-verbal.

M. Cluseret déclare qu'il ne s'est pas abstenu, et que dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, à la suite de l'interpellation Millevoye, il a voté contre.

L'amiral Vallon déclare que s'il a voté l'ordre du jour pur et simple, c'est dans le seul but de prévenir une crise ministérielle.

M. Baudry d'Asson demande qu'elle soit fixée à jeudi. Il espère que d'ici là le président de la République aura choisi un ministre pour remplacer celui qui est justement tombé, parce qu'il se refusait, dit-il, à faire la lumière complète.

Voix au centre : La question préalable ! M. le président invite l'orateur à s'abstenir de mettre en cause le président de la République qui est toujours couvert par les ministres responsables.

M. Baudry d'Asson termine en demandant qu'on laisse le temps au nouveau ministère de se constituer. Il exprime le vœu que le prochain ministère soit pris en grande partie dans la commission d'enquête.

La Chambre fixe à lundi sa prochaine séance.

M. Goujon dépose une proposition tendant à modifier les articles 38 et 41 de la loi de juillet 1881 sur la presse, afin d'armer la commission d'enquête et de lui permettre de faire disparaître les scrupules et les résistances de l'autorité judiciaire.

La séance, suspendue à quatre heures moins un quart, est reprise à quatre heures cinq.

M. le président fait connaître les résultats du scrutin pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Votants, 306; bulletins blancs ou nuls, 30; suffrages exprimés, 276; majorité absolue, 139.

Ont obtenu : MM. Letellier, 269 voix; Julien, 260.

MM. Letellier et Julien, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres de la commission.

Séance lundi, à deux heures. La séance est levée à quatre heures et quart.

SÉNAT

Paris, 1^{er} décembre.

La séance est ouverte à 2 h. 10 sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat ajourne successivement la discussion de divers projets jusqu'à la constitution du nouveau ministère.

Après l'adoption de divers projets de loi d'intérêt local, le Sénat s'ajourne à lundi.

La séance est levée à 2 heures 35.

Les Sociétés Alsaciennes-Lorraines

Paris, 1^{er} décembre.

Le comité central de la Fédération des sociétés alsaciennes-lorraines de France et des Colonies dans sa réunion extraordinaire du 30 novembre a voté l'ordre du jour suivant :

traordinaire ont décidé d'envoyer à leurs compatriotes d'Alsace-Lorraine que les événements douloureux contraignent de servir dans la légion dite étrangère leurs plus chaleureuses et plus cordiales félicitations pour la grande bravoure qu'ils ont déployée dans la mémorable campagne à laquelle ils viennent de prendre une part si brillante et qui a été un nouveau triomphe pour la France, en attendant la victoire suprême.

CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 1^{er} décembre.

Les démarches de M. Brisson

Les démarches de M. Brisson pour la constitution du nouveau cabinet n'aboutissent pas. Une note Havas annonce simplement que M. Brisson a continué ses démarches dans la matinée et qu'il n'est pas retourné à l'Élysée.

M. Casimir-Périer a répondu que ses amis et lui avaient à cœur de ne créer aucun embarras au nouveau cabinet et qu'ils s'efforceraient de l'aider à résoudre les difficultés de la situation dans le seul but de servir la cause de nos institutions, mais, en ce qui le concerne personnellement, M. Casimir-Périer a déclaré qu'il serait plus utile au cabinet en restant président de la commission du budget et en secondant les efforts du gouvernement pour faire voter le budget.

Il a donc décliné toute offre de portefeuille. M. Bourgeois refuse aussi, assure-t-on, d'entrer dans la nouvelle combinaison, ou tout au moins d'accepter le portefeuille de l'intérieur que M. Brisson voudrait lui confier.

On ne sait, à l'heure qu'il est, de quel côté M. Brisson va porter ses investigations. L'opinion la plus générale est qu'il aura reconnu ce soir l'impossibilité de réussir dans la mission que lui a confiée M. Carnot.

Déjà, du reste, le cabinet est menacé avant de naître. On signale en effet trois interpellations toutes prêtes à éclater à la tribune le lendemain même du jour où le cabinet Brisson serait formé : la première sur l'attitude que compte prendre le gouvernement vis-à-vis de la magistrature ; la seconde sur la politique commerciale du nouveau cabinet ; et la troisième relative à la politique générale du cabinet, dont la droite a déjà préparé tous les éléments dans une récente réunion et qui porterait notamment sur les rapports de l'Église et de l'État.

Dans l'entretien qu'il a eu avec M. Casimir-Périer, M. Brisson a demandé au président de la commission du budget pourquoi ses amis et lui s'étaient abstenus dans le vote sur l'ordre du jour motivé qui a été adopté lundi dernier après le rejet de l'ordre du jour pur et simple réclamé par le gouvernement.

M. Casimir-Périer a répondu que ses amis avaient obéi à des considérations diverses qu'il ne lui appartenait pas de rechercher, mais, en ce qui le concerne lui-même, il a déclaré qu'il s'était abstenu parce que le cabinet ayant annoncé sa démission, il ne lui convenait pas de voter l'ordre du jour motivé qui, en l'absence d'un cabinet responsable avait l'air de s'adresser directement au chef de l'État.

L'Enquête sur le Panama

Paris, 1^{er} décembre.

Il s'est produit hier devant la commission d'enquête un fait considérable que nous avons signalé brièvement dans nos dépêches, et sur lequel nous croyons devoir donner les détails complémentaires suivants :

Ce fait c'est la déposition de M. Thierree, banquier, rue de la Banque, 22, associé de MM. Propper frères dans la direction d'une maison de coulisse.

M. Thierree a raconté qu'en 1888, le 17 juin, le baron de Reinach est venu lui demander de lui donner en vingt-sept chèques au porteur la monnaie d'un chèque de 3 millions 900.000 francs.

M. Thierree a acquiescé à cette demande et a délivré vingt-sept chèques.

M. Clausel de Coussergues, vice-président de la commission, qui occupait le fauteuil en l'absence de M. Brisson, a prié le témoin de donner les noms des personnes au nom desquelles les chèques avaient été tirés ; M. Thierree, qui avait écrit sa déposition, a répondu qu'il n'avait rien à ajouter à cette déposition, que, comme chef de maison, il avait une lourde responsabilité et ne voulait compromettre aucun des tiers dont les intérêts avaient été engagés dans sa maison.

D. Pouvez-vous au moins nous donner le montant de chaque chèque ? a demandé M. Clausel de Coussergues. — R. Je ne le peux pas davantage. Je donnerai ces renseignements à la justice.

Le président a remercié M. Thierree et l'a prié d'attendre dans un bureau voisin, et quand il a été sorti, il a mis aux voix la question de savoir s'il ne fallait pas demander au garde des sceaux de faire saisir chez M. Thierree les vingt-sept chèques remis à M. de Reinach en échange de son chèque unique de 3,900,000 francs.

La commission s'est prononcée pour l'affirmative et aussitôt M. Clausel de Coussergues, vice-président, est parti avec M. de La Batut, secrétaire, pour communiquer au garde des sceaux la décision de la commission.

Un autre vice-président, M. Jolibois, a remplacé M. Clausel de Coussergues au fauteuil et a donné l'ordre d'introduire de nouveau M. Thierree, qui est revenu accompagné de M. Propper, son associé.

M. Jolibois lui a annoncé que la com-

mission demandait la saisie des chèques.

M. Thierree a alors déclaré qu'il consentait à laisser prendre les numéros de ces chèques et le montant des sommes, mais qu'il ne permettrait rien de plus.

Le président a invité la commission à nommer immédiatement une délégation qui se transporterait à la banque Thierree et procéderait à la vérification des numéros et des chiffres des chèques, puisque le directeur de cette banque voulait bien y consentir.

La commission a désigné MM. Leydet, Bérard et Loreau, qui sont partis en voiture avec M. Thierree et Propper. La séance a été ensuite suspendue.

A sept heures, M. Clausel de Coussergues et M. de La Batut sont revenus. Le garde des sceaux leur a dit qu'il transmettrait leur requête au procureur général.

A sept heures dix, les délégués de la commission sont également revenus chez M. Thierree.

Les chèques sont au nombre de 26, et non de 27. Ils représentent au total une somme de 3,840,000 fr.

Deux de ces chèques ont chacun une valeur de un million ; il y en a un de 475,000 fr., un de 400,000 fr., un de 195,000 fr., un de 150,000 fr., un de 140,000 fr., quatre de 100,000 fr., un de 50,000 fr., un de 40,000 fr., un de 25,000 francs, dix de 20,000 fr., un de 5,000 fr.

L'impression produite par la déposition de M. Thierree a été énorme. Dans les couloirs, on faisait cercle autour de chaque membre à sa sortie de la commission et on les interrogeait avidement sur les réflexions échangées entre les membres de la commission.

On se trouve aujourd'hui en face de faits précis. Il y a eu près de 4 millions de distribués. A qui ? On ne le sait pas encore, mais il est probable qu'on le saura bientôt.

Dans tous les cas, ce qui ne fait aucun doute ; c'est que ces millions ont été reçus par des personnes ayant pris les plus grandes précautions pour qu'on ne pût connaître la source d'où venait cet argent.

Avant de se séparer, la commission a reçu de M. Ricard une communication l'informant que l'enquête ouverte à Niort, à l'effet de rechercher dans les maisons de banque de cette ville le chèque de 25,000 francs que M. Antonin Proust avait accusé d'avoir touché n'a donné aucun résultat.

On n'a trouvé nulle part trace de ce chèque.

M. Magnin gouverneur de la Banque de France, se rendra, pense-t-on, aujourd'hui devant la commission ; mais peut-être refusera-t-il de fournir les noms. En ce cas, et si le garde des sceaux décline l'invite d'une perquisition chez M. Thierree, la commission attendra la nomination du futur ministre de la justice.

Dans tous les cas, la commission s'est fort bien précautionnée en se procurant de suite les numéros de ces chèques.

Le bruit court que M. Périer, premier président de la cour d'appel, demanderait au nouveau ministre de la justice de déférer M. le conseiller Prinnet à la cour de cassation, en raison de sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire, déposition qui n'avait été autorisée que par M. Ricard, à l'insu non seulement de ses anciens collègues du cabinet, mais surtout du premier président de la cour d'appel.

On lit dans le Figaro : Nous savons de source certaine qu'un groupe fort important de juristes appartenant tout au Sénat s'est réuni hier, à l'issue de la réunion de la gauche républicaine, et a examiné la situation faite au prévenu de la compagnie du Panama par la déposition de M. Prinnet devant la commission d'enquête.

A l'unanimité, il a été reconnu que les révélations faites par ce magistrat, avant le procès du 10 janvier, rendaient absolument nulles les citations adressées à MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Cottu, Marius Fontanes et Eiffel. Dans ces conditions, les poursuites semblaient annulées et le procès devait être recommencé à une date ultérieure, après l'envoi d'autres citations.

D'autre part, on lit dans l'Événement : Le bruit courait hier que les avocats des prévenus du Panama avaient décidé de demander l'annulation de l'instruction. Nous savons de source autorisée que cette nouvelle ne repose sur aucun fondement. Les quatre avocats des personnes poursuivies n'ont pas concerté de plan de défense, et l'hypothèse d'une annulation de l'instruction n'est pas admise d'aucun d'eux.

Loin de demander l'annulation de l'enquête de M. Prinnet, nous croyons savoir que les défenseurs se disposent à soutenir le procès à l'audience du 10 janvier.

L'Expert Rossignol M. Rossignol, expert nommé par le premier liquidateur, M. Brunet, pour examiner les comptes de la Compagnie, a donné des détails sur les frais de publicité payés aux journaux.

M. Rossignol a déclaré qu'à chaque émission tous les journaux touchaient. Le Petit Journal touchait 100.000 fr. ; le Figaro, 80,000 ; le Télégraphe, 120 mille francs ; les Débats, 22,000 ; le Matin, le Gaulois et la République Française, 50,000 chacun ; le Figaro financier, 30,000.

Pour les nouvelles et les articles sur le Panama, on distribuait 100,000 au Petit Journal ; 50,000 au Figaro financier ; 30,000 au Gaulois ; 9,000 au Paris ; 192,000 à Lagrange et Cerf. Pour l'émission des valeurs à lots, les allocations furent doubles. Le Figaro financier qui était porté pour 50,000 en réclama et en obtint 100,000.

M. Rossignol a signalé quelques chiffres qu'il a relevés dans la comptabilité d'ailleurs fort mal tenue de la compagnie de Panama. M. de Reinach y est porté pour avoir reçu sans indications d'usage 2,800,000 francs ; les frais divers sont portés pour 1,268,000 francs. Le total de diverses sommes distribuées à tous les journaux lors de l'émission des valeurs à lots figure pour 1,683,000 fr. Arton a touché 80,000 francs. Au nom de MM. Jacques de Reinach et Propper est inscrit sur les livres une somme de 4 millions et M. de Reinach est encore inscrit pour une nouvelle somme de 6,290,000 francs.

M. Rossignol a déclaré qu'il n'avait pas relevé de noms d'hommes politiques. Si j'en avais vu, a-t-il dit, je les aurais communiés.

M. Rossignol ajoute qu'il ne connaissait pas l'emploi que Reinach avait fait des premiers millions qu'il a reçus.

En terminant, M. Rossignol déclare qu'il existe une seconde liste de journaux ayant touché de l'argent pour leur publicité.

« Toute la presse est comprise dans ces listes, a ajouté M. Rossignol, depuis les journaux d'agriculture jusqu'aux journaux de pisciculture ! »

Plusieurs membres de la commission ont demandé à M. Rossignol le détail de ces journaux en faisant la réflexion suivante :

« Que tous les journaux aient touché des allocations ou des mensualités pour la publication accordée aux émissions, cela n'a rien d'étonnant. Ce qui est nécessaire, c'est de savoir combien chaque journal a touché, en comparant la somme perçue au chiffre de son tirage, et en considérant la qualité de député ou non député de son propriétaire. »

M. Rossignol, sans fournir encore cette liste exacte, a répondu que les journaux politiques et les grands journaux financiers ont touché des sommes allant de 125,000 fr. à 7,500 pour le concours apporté aux émissions.

Une somme de 1,250,000 francs a été distribuée, en outre, sous le titre de Frais divers, à des noms quelconques, ce qui démontre tout au moins un désordre de comptabilité.

Au Palais Hier, au Palais, des colloques animés accompagnés de grands gestes, se tenaient un peu partout, la surexcitation était générale. Une discussion assez vive aurait éclaté entre deux avocats, dont l'un député et l'autre un des défenseurs des panamistes : « Le Palais est donc une boutique », se serait écrié le député.

« La Chambre est une poudrière ! » aurait riposté le défenseur. Tel est le diapason. On voit que ça chauffe dur.

On continue à parler beaucoup de la démission de M. Quesnay de Beaurepaire. « Il fait bien de ne pas céder, disent les uns. Un texte formel défend la communication du dossier. Qu'advient-il si l'ordre d'une commission parlementaire est plus fort aux yeux des magistrats que le prescrit des codes ? »

« Il a tort, répliquent les autres ; les lois normales sont faites pour les événements normaux ; mais les situations exceptionnelles veulent qu'on prenne un parti exceptionnel. »

M. Proust et la « Libre Parole » La Libre Parole a reçu de M. Antonin Proust la lettre suivante :

Paris, le 30 novembre 1892. Monsieur, Vous avez produit contre moi une accusation dont vous êtes tenu de fournir la preuve.

Cette preuve, vous ne l'avez pas fournie, mais vous vous livrez aujourd'hui à une digression sur les syndicats de garantie, en me demandant une réponse.

Je n'ai, monsieur, aucun colloque à engager avec vous avant que vous ayez fourni la preuve que vous me devez.

Recevez, Monsieur, etc. ANTONIN PROUST.

En réponse à cette lettre, la Libre Parole publie le fac-similé de la lettre suivante adressée par le baron de Reinach à M. Antonin Proust :

M. Proust, député, Paris, Mon cher ami, M. de Lesseps m'a remis un titre de participation de 1,000 obligations Panama en mon nom. Cette session m'a été faite avec l'obligation de vous la rétrocéder, ce que je fais par la présente avec plaisir.

Tout à vous, J. DE REINACH. Enfin, M. Proust écrit aux journaux : M. Drumont se dérobe. Il publie une lettre que le baron de Reinach m'aurait adressée en juillet 1886. Le système de participation aux émissions d'obligations, le droit que l'on a d'y prendre part sont des sujets sur lesquels je suis prêt à m'expliquer avec M. Drumont, mais avant tout il me doit la preuve de l'accusation qu'il a dirigée contre moi.

Une lettre de M. Jezierski M. Jezierski écrit au président de la commission d'enquête :

Dans le compte rendu de la séance d'hier de la commission d'enquête publié par certains journaux je relève des faits absolument inexacts concernant ma gestion dans le journal le Télégraphe. Soucieux de ne pas rester sous le coup d'interprétations calomnieuses, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'appeler dans le plus bref délai possible devant la commission. Je vous en serai profondément reconnaissant.

Veillez, etc. LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI Au moment de la lecture du procès-verbal de la séance précédente de la commission d'enquête, M. Jolibois a demandé, en se reportant au procès-verbal de la première séance, qu'il fut bien constaté que ce n'était pas la commission d'enquête qui avait demandé communication du dossier judiciaire de Panama, mais bien M. Ricard qui avait spontanément offert cette communication intégrale. M. Jolibois tient en effet à ce qu'au moment où on peut craindre un conflit avec la justice les responsabilités soient nettement établies.

La Banque de France MM. Leydet, Bérard et Loreau, délégués de la commission d'enquête, se sont rendus ce matin à la Banque de France. M. Magnin, gouverneur, s'est mis à leur entière disposition et leur a montré les livres pour permettre de vérifier le payement des vingt-six chèques délivrés par la maison Thierree à M. de Reinach.

La Banque, suivant ses usages, se borne à noter les maisons qui tirent des chèques : les deux chèques d'un million ont été tirés à l'ordre de la maison Rothschild ; le chèque de 40,000 fr. est à l'ordre du Crédit Foncier, les vingt-trois autres chèques sont tirés par la maison Thierree. Mais la Banque n'a pas les noms des bénéficiaires, puisqu'elle n'a pas l'habitude de les inscrire et qu'elle a rendu les chèques à la maison Thierree.

La Commission reconnaît que cette constatation n'apporte aucune indication utile, car il faudrait connaître les

noms des endosseurs des chèques que la Banque n'a pas enregistrés.

M. Monchicourt M. Monchicourt, entendu par la Commission, a déclaré qu'il se considère comme lié par le secret professionnel au second degré. Comme liquidateur il avait fait connaître tout ce qu'il avait à dire dans son rapport livré à la publicité. Il a ajouté que depuis, tous ses papiers ont été saisis par la justice. Dans ces conditions, il ne peut donner aucun renseignement sans violer le secret de l'instruction judiciaire.

M. Valentin Simond Après M. Monchicourt, la commission d'enquête a entendu M. Valentin Simond, directeur de l'Écho de Paris, qui a tenu à opposer un démenti formel aux allégations dirigées contre lui par un journal du matin.

Demain, la commission entendra M. Chantagrel, ancien député du Puy-de-Dôme.

Saisie des chèques Le ministre de la justice vient d'écrire à la commission d'enquête pour lui faire savoir qu'il avait donné l'ordre au procureur général de saisir les 26 chèques dont a parlé hier M. Thierree. Le ministre a communiqué en outre à la commission la lettre par laquelle le procureur général accuse réception de cet ordre.

Une lettre de M. de Rothschild La commission a reçu une lettre de M. de Rothschild expliquant qu'effectivement il a fait encaisser à la Banque de France deux chèques de 1 million chacun ; ces chèques avaient été donnés en paiement à la maison Rothschild de Francfort, laquelle les a fait parvenir à la maison Rothschild de Paris, qui en a fait toucher le montant à la Banque de France.

Arrestation d'un Espion

Paris, 1^{er} décembre. Sur l'ordre de la préfecture de police un individu, de nationalité étrangère, a été arrêté dans la matinée, rue Beaume, à l'hôtel de France et de Lorraine où il s'était fait inscrire sous le nom de Luskinia. Depuis quelque temps il avait été signalé et les agents l'avaient filé en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Russie, où il s'était rendu.

Il est âgé de quarante-deux ans environ, il est blond, porte la barbe courte et a le parler bref et l'allure d'un officier. Il a déclaré être de nationalité allemande et d'avoir de relations à Paris ou en province qu'avec de gros commerçants, un facteur de pianos par exemple, dont il attendait, disait-il, la visite d'un moment à l'autre.

Une perquisition faite dans sa chambre a amené la découverte d'une volumineuse correspondance et d'un ensemble de documents d'où il appert que Luskinia pratiquait l'espionnage pour le compte d'un gouvernement étranger.

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille, 1^{er} décembre.

Le vol des papiers de M. Levasseur Les journaux du Tonkin arrivés par le paquebot Saghathen publient les informations suivantes :

Le tribunal correctionnel de Hanoi a jugé dans son audience du 21 octobre l'affaire des papiers volés à M. Levasseur, directeur de l'Indépendance tonkinoise.

Les prévenus étaient au nombre de trois : MM. Devrez, capitaine de génie breveté, officier de renseignements, attaché à l'état-major ; Darribes, comptable, et un anonyme nommé Chauan, compositeur-typographe à l'Indépendance tonkinoise.

Les trois inculpés auraient avoué à l'instruction le vol de papiers. Le capitaine Devrez était l'instigateur et payait Darribes, son intermédiaire, et Chauan, l'auteur matériel du vol. Mais le capitaine Devrez prétendait qu'étant officier de renseignements, il a agi comme tel et par conséquent en service et qu'il n'avait de comptes à rendre qu'à ses chefs.

Au début de l'audience, l'avocat du capitaine Devrez a soulevé une question de conflit : l'autorité militaire prétendait que le conseil de guerre siégeant à Hanoi est le véritable conseil de guerre des armées, et que, se considérant comme siégeant en pays étranger, il réclamait les co-accusés du capitaine Devrez comme dépendant de sa juridiction.

Le tribunal s'est déclaré compétent et les débats se sont aussitôt engagés.

L'accusé M. Darribes, dans son interrogatoire, a prétendu avoir remis les papiers volés au général Reste lui-même qui l'en aurait remercié. Le général Reste avait refusé de répondre à l'instruction et à fournir un témoignage parce qu'il déclarait qu'il considérait qu'une pareille attitude de sa part serait une injure faite à l'armée qui était uniquement visée dans la plainte portée par M. Levasseur.

Le général se retranchait, en outre, derrière ses devoirs professionnels.

Dans son réquisitoire, M. Assand, procureur de la République, a déploré le langage tenu par le général Reste qui n'a pas craint de poursuivre à l'autorité but que d'atteindre l'armée.

Après les plaidoiries des défenseurs, le tribunal a prononcé le jugement suivant : Attendu que si, aux termes de l'article 379, l'en est pas moins vrai qu'il faut y voir surtout un acte de suprême indécence, dont la plus grande part incombe à ceux qui en ont été les instigateurs et qui, par leur situation sociale plus élevée, étaient, mieux que d'autres, d'en connaître davantage la gravité et le caractère odieux ; qu'un tel acte tombe sous le mépris social, plutôt qu'il ne mérite une répression sévère, etc., etc.

Pour ces motifs, statuant contradictoirement en ce qui concerne MM. Chauan et Darribes, et par défaut à l'égard du capitaine Devrez, condamne MM. Chauan à 16 fr. d'amende, Darribes à 50 fr. et Devrez à 200 fr.

Le capitaine Devrez est entré en France par le paquebot Saghathen.

Civils et Militaires Le tribunal correctionnel d'Hanoi a jugé le 28 octobre l'affaire de voies de fait exercées par M. Dufour sur la personne du lieutenant Martel et qui avait, quelques jours auparavant, gâté M. Dufour et lui avait refusé une réparation.

Le tribunal a prononcé le jugement suivant : Attendu que, si on n'a pas le droit de se faire justice à soi-même, on a droit à la protection de l'autorité ; que, dans des circonstances récentes, des violences commises par des militaires sur des citoyens sont restées sans répression et qu'ainsi la protection due à ces derniers n'a pas été assurée par

l'autorité militaire compétente ; que notamment M. Dufour, victime de la part du lieutenant Martel d'une violence que ne pouvait justifier un cri, même injurieux, était en droit d'attendre une réparation qui lui a été refusée ; qu'une telle attitude de l'autorité militaire a provoqué des représailles et si elle ne les justifie pas, elle doit être une cause d'atténuation de l'imputé dont jouissent les militaires et il y aurait une inégalité souverainement inique à frapper sévèrement des civils dans les mêmes conditions ; attendu sur la demande de la partie civile, qu'il y a lieu d'y faire droit, condamne M. Dufour à 50 francs d'amende et à une piastre de dommages et intérêts.

Les Pirates

Tien-Duc a, dit-on, repris la campagne, il se trouve à la tête de dix sampans bien armés, et il n'est pas impossible que ce soit en fait les anciens de Tien-Yen un sampans monté par 4 Européens.

A la première décharge un Européen a été tué, les autres ne dirent la vie qu'au sang-froid d'un sergent nommé Moreau et des copies du sampans qui les voyant se défendre énergiquement (ils ont brûlé toutes leurs cartouches, plus celles du soldat tué) ne les ont pas abandonnés, comme ils le font généralement.

Lang-Son. — Le 20 octobre, le commandant Virgitti a eu affaire avec une bande de 200 à 300 fusils, qui s'était fortifiée près de Deng-Ha.

Après un combat acharné les pirates ont pris la fuite. Malheureusement nous avons eu de notre côté huit légionnaires et un sergent tués et cinq légionnaires et trois tirailleurs blessés. Des renforts comprenant 300 fusils sont partis pour aller main-forte aux troupes engagées et tenter de repousser les bandes en Chine.

Nguyen-Binh. — Une reconnaissance partie de Nguyen-Binh et composée de légionnaires et de partisans indigènes a mis en fuite la bande de Lan-Lung dont elle a pris le repaire et saisi les approvisionnements et les munitions.

De nombreux indigènes enlevés par les pirates ont été remis en liberté.

Dépêches Diverses

Paris, 1^{er} décembre.

LES GAÏETES DE L'ÉTAT CIVIL On se souvient du crime épouvantable commis dernièrement à Choisy-le-Roi.

Un gamin de seize ans, le jeune Bierry, égorgé une fillette de neuf ans, la petite Simond, qu'il n'avait pu posséder malgré ses menaces et violences.

Le juge chargé de l'instruction, M. Anguillet, s'est aperçu, fait vraiment curieux et plein d'ironie, que le meurtrier était inscrit sur les registres de l'acte de l'état civil comme étant du sexe féminin.

La rectification a été faite, sur la demande du parquet de la Seine, par le tribunal de Melun.

L'ABBÉ LEBRIS L'abbé Lebris, qui avait été condamné en police correctionnelle pour adultère seulement, a comparu de nouveau devant la cour d'appel de Rennes sur l'appel à minima interjeté par le ministère public.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 1er décembre, 4 heures soir. Hauteur du baromètre : 767. — Température + 5.5. — Direction du vent : Ouest.

Situation générale. — La zone des faibles pressions du Nord continue à s'avancer sur le continent; la baisse barométrique est générale.

Dernière heure. — La baisse s'accroît à Valenciennes, où elle atteint 13 millimètres, 2 mill. à Brest, et les hauteurs descendent à 765 à Dunkerque, 774 à Clermont.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps frais. Au Cercle militaire : Les conférences se continuent devant un nombreux auditoire; samedi dernier, M. le commandant Nachon a exposé avec beaucoup de science les différentes périodes de la vie du cheval.

Enseignement supérieur et commercial : Par un récent décret, le conseil de cet enseignement vient de subir quelques modifications. D'après ce décret, le conseil sera appelé à donner son avis sur toutes les questions intéressant l'enseignement qui lui sont soumises par le ministre.

Le directeur de la compagnie a remis 400 francs à M. Carton pour la police. Accident mortel. — A l'usine Mermier, le jeune Dumas, fraiseur, rue Saint-Roch, s'est laissé prendre par une courroie de transmission. Il a été décapité. Son cadavre a été transporté à l'hôpital.

Rive-de-Gier. — Foire de la Saint-André. — Aujourd'hui a eu lieu dans notre ville la foire de la Saint-André, la plus importante de l'année.

Les marchands forains sont venus en grand nombre s'installer sur l'emplacement du marché, aussi y avait-il affluence de curieux et d'acheteurs.

Le marché aux porcs, qui commence ce jour-là dans notre ville, a été très animé; on a amené sur le champ de foire, 35 ont été vendus à l'intérieur et 404 sur l'extérieur à des prix variant entre 90 et 92 fr. les 100 kilogrammes.

Les bêtes à cornes qui ont été amenées aussi en grand nombre ont eu aussi beaucoup d'acheteurs. En un mot, les transactions commerciales ont été fructueuses pour tous, sauf pour les pickpockets.

Saint-Genis-Ternoire. — Suicide. — Ce matin, le nommé François Noyé, âgé de 30 ans, célibataire, s'est suicidé par strangulation. Il a été trouvé pendu dans son domicile par sa sœur qui habite Saint-Jean-de-Toulas et qui était venue à la foire de Rive-de-Gier profiter de l'occasion pour aller lui rendre visite.

Le jeune homme avait tenté à deux reprises de mettre fin à ses jours, il a profité de ce que sa mère était à l'hospice pour mettre à exécution son sinistre projet. On a attribué les causes de ce suicide à une maladie dont il était atteint.

Les constatations d'usage ont été faites par le gendarmier de Rive-de-Gier. Lorette. — Convocation. — Les jeunes gens de la classe 1892 voulant faire partie du groupe sont invités à une réunion dimanche prochain au café Acharé, à 2 heures du soir, pour décider l'achat du drapeau.

Roanne. — Accident de voitures. — Ce matin, vers 8 h. 1/2, un accident s'est produit, rue Gambetta. La voiture de la gare faisant le service de factage de la grande vitesse s'est rencontrée avec un fiacre venant en sens inverse.

Le cheval de ce dernier s'est jeté sur celui de l'autre, le choc a été si violent que le conducteur de cette dernière est entré dans le porteur du cheval de fiacre et est ressorti au-dessus de l'épaule droite.

Le cheval est dans un si fâcheux état qu'il faudra l'abattre. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. — Bourse du Travail. — Le conseil d'administration de la Bourse du Travail est convoqué pour ce soir, 8 heures.

Urgence. DROME Valence. — Pour les pauvres. — Le produit de la conférence faite par M. le commandant Amoric, au bénéfice des pauvres a été de 489 fr. 25. Cette somme a été versée entre les mains du receveur du bureau de bienfaisance.

Ce résultat est très satisfaisant si l'on tient compte du prix modique des entrées. — Mort subite. — Le sieur Joseph Ollat, âgé de 70 ans, a été trouvé mort ce matin près du moulin de la fontaine du treuil.

Il travaillait depuis plusieurs années pour le compte de M. Roux, propriétaire du moulin. Le commissaire de police et le docteur Jean ont fait les constatations ordinaires; ce dernier a déclaré que Ollat avait succombé à la suite d'une hémorragie cérébrale.

Acte de probité. — M. Pellet a trouvé, rue Farnerie, une écharpe de dame d'une certaine valeur qui a été déposée au commissariat de police où on peut la réclamer. Les Prévoyants de l'avenir (Valence, 422e section). Dimanche, 4 décembre, dernière recette de l'année 1892, à la mairie, de neuf à onze heures du matin, salle du contrôle.

Les personnes qui désirent entrer dans la société peuvent, en adhérant à cette recette, rattrapper l'année 1892 et gagner ainsi une année de rente. Nombre de sociétaires : 158,332. Capital en caisse : 8,455,968 fr. 55.

Classé 1892. — Les jeunes gens de la classe 1892 désirant faire partie du groupe du faubourg Saint-Jacques sont priés de se rendre samedi, à huit heures du soir, au café Anker, faubourg Saint-Jacques.

Grave Accident à Pierre-Bénite. Avant-hier, à 7 heures du soir, une collision a eu lieu dans la grande rue de Pierre-Bénite, entre la voiture qui fait le service de Lyon et un char à banc appartenant à M. Murat, camionneur de la compagnie P.-L.-M., à Oullins.

Voici dans quelles circonstances : M. Murat fils transportait à Pierre-Bénite des paniers de volailles qu'il venait de prendre à la gare d'Oullins pour M. Pernod, qui tient un magasin de comestibles rue Froide. Sur son char à banc avaient pris place Mmes Pernod et son fils, âgé de 13 ans.

Arrivé dans la grande rue, M. Murat se dirigea à droite pour laisser passer l'omnibus qui allait à Lyon; le cocher, étant ivre, ne réussit pas à conduire ses chevaux, il heurta le char à banc qui eut un brancard brisé et tout un côté détérioré. Le cheval a été contusionné. Le choc produit par la collision fut si violent que les trois personnes du char furent projetées à terre : M. Murat et M. Pernod furent heureusement très contusions légères. Malheureusement il n'en a pas été de même de son fils, qui a été pris entre la voiture et la bordure du trottoir. M. Caillon, employé au service du cabinet médical des ateliers

d'Oullins, qui se rendait à son domicile, fut seul témoin de l'accident; il s'empressa de porter secours au jeune enfant et de lui prodiguer des soins et a pu constater une fracture de la cuisse droite. Avec l'aide de quelques personnes, il transporta la victime à son domicile, où M. Duzéa, docteur-médecin, aidé de M. Eymon, pharmacien à Pierre-Bénite, ainsi que de M. Caillon, a opéré la réduction de la fracture. Les responsabilités de l'accident incombent en entier au cocher de l'omnibus qui est presque toujours ivre et nous tous étonnés qu'il n'y ait pas eu plus tôt d'autres malheurs à déplorer.

NOS THÉÂTRES

SCALA. — Mlle Kanjarowa. C'est une soirée charmante que l'on passe en ce moment à la Scala.

La Scala est le dernier type du vieux café-concert; c'est le dernier refuge de la chanson et du spectacle bon enfant.

Hier soir, Mlle Kanjarowa, de l'Eldorado, était venue, à Lyon, nous remettre en mémoire l'écho des chansons fin-de-siècle qu'Yvette Guilbert nous avait débitées au mois de mai dernier, au Casino.

Comme Yvette, Mlle Kanjarowa a une diction parfaite; en fermant les yeux, on croirait presque entendre la grande diva; mêmes intonations canailles, même procédé de voix dans le nez, avec quelque chose de plus grave, de plus masculin pourtant.

Puis, quand on ouvre les yeux, on est délicieusement surpris en voyant un visage ravissant. C'est justement ce visage ravissant qui distingue Kanjarowa d'Yvette et qui la dispense peut-être de produire ses effets de la même façon. Le geste est plus exubérant; le minois charmant donne une sensation moins « gamine » qu'Yvette; Mlle Kanjarowa a été exquise dans les Vierges, Carnot-Polka, Au Bord de la Mer; elle a littéralement transporté l'auditoire.

A côté d'elle, Mme Canon a un gros succès. Elle aussi a une diction nette et une bonne voix. Ce spectacle, avec les Freire, des gymnasiarques étourdissants, et la Noce à Méridon, une opérète jouée par toute la troupe avec un ensemble et une galté qu'envierait des scènes plus municipales, fera courir le public à la Scala, et ce sera justice.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 2 décembre, 3574 jour de l'année. Pleine lune le 4; Dernier quartier le 11. Soleil : lever, 7 h. 36; coucher, 4 h. 3.

Bourse du Travail. — Dimanche, à 2 heures, grande réunion publique en l'honneur de la réouverture officielle de la Bourse du Travail, qui aura lieu avec le concours des délégués de toutes les Bourses de France et d'Algérie. Les sénateurs, députés, conseillers prud'hommes, conseillers municipaux et d'arrondissement du Rhône y seront convoqués spécialement par lettre.

Le conseil d'administration de la Bourse du Travail de Lyon invite tous les syndicats à convoquer leurs adhérents au plus tôt, afin de faire une manifestation grandiose.

Les Etudiants de Lyon. — Nous recevons au sujet de notre article d'hier sur la manifestation des étudiants au Casino, la lettre suivante du comité de l'Association :

Monsieur le Rédacteur vous envoie, en chef, un passage de l'article que vous consacrez au récit des incidents du Casino à donné lieu, dans certains milieux, à une interprétation fautive. On a prétendu qu'il s'agissait de la lecture de cet article, que l'Association aurait prévenu M. Guillet des manifestations qui devaient se produire dans son établissement.

L'Association ne devait ni ne pouvait prendre la direction du mouvement de mercredi. Elle agit toujours par des moyens pacifiques. Mais il est indigne d'elle et contraire à toutes ses traditions de jouer le rôle peu honorable que certains lui attribuent.

D'ailleurs, la meilleure réponse à ces allégations est que le président de l'Association est intervenu dès qu'il lui a été permis de le faire, c'est-à-dire la manifestation terminée et pour demander l'élargissement des étudiants arrêtés.

La ménagerie Bidet. — Après trois années d'absence, le célèbre docteur Bidet revient s'installer sur le cours du Midi, où il restera environ trois mois. Un train spécial, parti de Rouen; est arrivé hier à 2 heures de l'après-midi, amenant quarante wagons d'animaux et de matériel.

Les départs auront lieu le 8 décembre. On connaît la superbe ménagerie de Bidet; nous nous sommes laissé dire qu'il avait encore augmenté. Nous lui prédisons de gros succès. Bidet, du reste, est coutumier du fait.

Vol de charbon. — Hier, à dix heures, les gardiens de la paix ont conduit à la permanence les nommés François Chabert, 43 ans, 46, rue Terrenoire, et Jean-Baptiste Désormes, 26 ans, 155, cours Lafayette, exerçant tous deux la profession de voiturier.

Ces deux individus ont été arrêtés sur la réquisition de M. Besson, marchand de charbons, 25, rue de l'Arbre-Sec, pour vol commis dans les circonstances suivantes : Ils avaient reçu mission de M. Besson de livrer des voyages de charbon chez Mme Beuret, 5, place des Capucins.

Chacun de ces voyages, ils dérobaient un sac de charbon qu'ils déposaient impasse de la Verrerie. A leur retour, les deux sacs avaient disparu, livrés à un recuteur qu'ils n'ont pas voulu désigner.

Interrogés par le commissaire de service, ils ont dénoncé comme complice le sieur Pierre Bonaffroy, 23 ans, 181, cours Lafayette, manoeuvre, chez M. Allard, entrepreneur de camionnage. Ecroués tous trois sous l'inculpation de vol.

Suicide. — Le nommé François Mairet, 51 ans, s'est pendu dans son domicile, 41, avenue des Ponts. Les constatations d'usage ont été faites par le commissaire de police du quartier St-Louis, qui a ordonné le transport du corps à la Faculté de médecine.

Accidents de voitures. — Hier, à 1 heure du soir, l'essieu d'un camion chargé, conduit par le sieur Philippe, voiturier, rue Moncey, 115, s'est rompu sur le pont du Midi.

La circulation a été interrompue pendant une demi-heure. — A 5 heures, une collision a eu lieu entre le tramway à vapeur n° 34, de Lyon à Bron, et une charrette conduite par le sieur François Berlioz, voiturier chez M. Bardoux, marchand de vins, 253, rue de Vendôme.

Le cheval de la charrette a été blessé aux genoux, un des brancards de la même voiture a été brisé dans le choc. Le tramway n'a que des avaries sans importance, le tambour de la machine a été enfoncé.

De l'avis de trois témoins, il résulte que la responsabilité de l'accident est imputable au sieur Berlioz, qui, averti par la corne du mécanicien, n'a pu arrêter à temps son atelage.

Toujours les voleurs. — M. Pierre Jeantet, 70, chemin de la Croix-Barret, venait de toucher à la trésorerie générale, la somme de 400 francs.

Sur le tramway de Villeurbanne, dans le trajet compris entre la rue Mollière et la place des Cordeliers, un adroit filou a réussi à lui enlever son portefeuille.

M. Jeantet n'a pu que porter plainte à M. Cousin, commissaire du quartier de la Part-Dieu.

Trouvailles. — M. Etienne Calandras, 23 ans, employé de banque, 30, quai de Vaise, a trouvé hier sur le quai Saint-Vincent, une chevalière en or, valant environ 15 francs.

Il la tient à la disposition de son propriétaire. La montre trouvée dans la journée d'avant-hier, par M. Richard, maire d'Albigny, a été réclamée par Mme Roux, 4, rue Juiverie.

A l'Hôtel-Dieu. — On a transporté la nuit dernière, à l'Hôtel-Dieu, le nommé Edouard Léon, 45 ans, terrassier sans domicile, qui s'était fait une grave blessure à la tête en tombant de sa hauteur sur Pierre-Corneille.

Le blessé était en complet état d'ivresse, on a dû le transporter en fiacre à l'Hôtel-Dieu. Il avait au préalable reçu des soins à la pharmacie Ganolphre, rue Pierre-Corneille.

Casino des Arts. — Ce soir, première exhibition de trois Hicks, sorciers de pensées. Les Hackers et Lester, cyclistes acrobates, les plus forts du monde; les Héros, les gymnastes en habit noir; les Onatis, miss Omega, Favart et Bassy, Bourgeois, Ysaie, Léonie, Henry, etc. Dimanche, à deux heures, grande matinée à prix réduits.

Scala-Bouffes. — La parisienne Kanjarowa pour quatre représentations seulement. La troupe de programme est composée avec le plus grand soin : les célèbres Freire et leurs émouvantes exercices, miss Ronzati (dernières représentations), MM. Debailleul, René Delso, M. Canon. Une Noce à Méridon, une fantaisie comique absolument réussie, jouée par toute la troupe.

Cirque Rancy. — La troupe nouvelle du Cirque Rancy est arrivée hier pour débiter samedi soir 3 décembre au cirque de l'avenue de Saxe. Tous les soirs, matinées à 3, 4 et 5 heures; soirées à 8, 9 et 10 heures.

Théâtre Guignol (rue Eugène, 136, direction André). — Tous les samedis et dimanches représentation à 7 heures 1/2, entrée libre. Dimanche, à 8 heures, matinée enfantine. Le pont du Diable, pièce à grand spectacle; Les Ombres fantastiques. Prix d'entrée, 15 centimes. Tombola gratuite.

Dernière Heure

LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. Brisson et M. Bourgeois. Paris, 1er décembre.

M. Brisson a de nouveau conféré dans l'après-midi avec M. Bourgeois. Dans cette conférence, les questions se rattachant à la crise n'ont pas été directement et franchement abordées; il n'a pas été question du portefeuille que pourrait recevoir M. Bourgeois.

Les négociations entre M. Bourgeois et M. Brisson portent encore sur la manière de résoudre les difficultés qui naissent de l'attitude de la commission d'enquête et de l'affaire du Panama.

M. Bourgeois continue toujours de manifester des hésitations de principe à entrer dans la combinaison en préparation. A l'Élysée

M. Brisson s'est rendu à six heures et demie à l'Élysée pour rendre compte à M. Carnot de l'état de ses démarches. L'entretien qu'il a eu avec le chef de l'État a duré jusqu'à sept heures.

M. Carnot continue à ne recevoir aucun autre personnage politique, il a d'ailleurs suspendu ses réceptions. Paris, 1er décembre.

M. Brisson n'a vu ce soir aucun personnage politique. Ses amis assurent qu'à la suite de la longue conversation qu'il a eue cette après-midi avec M. Bourgeois l'accord est plus près de s'établir entre eux qu'on ne le croyait à la fin de la journée dans les couloirs de la Chambre.

M. Bourgeois ne voudrait pas accepter l'intérieur, mais il consentirait à garder dans la combinaison en préparation le portefeuille de l'instruction publique, si toutefois les difficultés soulevées par l'attitude prise par la commission d'enquête se trouvaient aplanies.

Si la commission a presque terminé, comme on espère, ses travaux pour la fin de la semaine, la période aiguë prendra fin, et la formation du cabinet en sera sans doute facilitée.

C'est, dit-on, dans cet espoir et parce qu'il compte profiter de la pacification qui en résultera dans les esprits, que M. Brisson, au lieu de hâter ses négociations, préfère les faire traîner en longueur.

Le Panama

Paris, 1er décembre. Les bénéficiaires des chèques. On assure que M. Clausel de Coussergues et M. Brisson ont eu connaissance confidentiellement des vingt-six bénéficiaires des chèques de la maison Thierrée.

LE COMMANDANT MONTEIL. Tunis, 1er décembre. Le comité définitif chargé de recevoir le commandant Monteil s'est formé sous la présidence d'honneur du résident général et du général Leclerc. La présidence du comité a été offerte à M. Fabry, président du tribunal.

GRÈVE DES MINEURS BELGES

Un garde champêtre attaqué. — Les gendarmes font feu. — Un mineur tué. — Trois blessés. Liège, 1er décembre.

Pendant toute la journée les grévistes du charbonnage de Horloz à Tilleur courent de cabaret en cabaret et dans la soirée ils étaient plus ou moins excités par la boisson. A cinq heures l'administration communale résolut d'interdire tout rassemblement supérieur à cinq personnes. Lorsque la garde champêtre afficha à cinq heures et demie cette ordonnance sur les murs des charbonnages, une pierre venant d'un groupe de 2 à 300 grévistes réunis après le frappa à la tête.

Le commissaire de police, coint de son écharpe, ordonna alors aux grévistes de se retirer. Pour toute réponse ceux-ci tirèrent des coups de revolvers sur la police et la gendarmerie.

Devant cette attitude hostile, les sommations légales furent faites et les grévistes ne se retirant pas, les agents et les gendarmes firent feu.

Il y eut un mineur tué. Une femme et deux mineurs ont été blessés. Les grévistes ont pris la fuite. La police a fait fermer tous les cabarets. On prévoit la grève générale pour demain.

AU REICHSTAG

Un discours de M. Liebknecht. Berlin, 1er décembre.

M. Liebknecht, dans le discours qu'il a prononcé au Reichstag, a réfuté les déclarations du chancelier de Caprivi au sujet de la dépêche d'Enns. Il a prouvé que la mutilation de cette dépêche par le prince de Bismarck avait été pratiquée afin de pousser la France à la guerre.

Le Reichstag a écouté dans un profond silence un passage très agressif du discours de M. Liebknecht contre la politique de la Prusse en 1870. M. Liebknecht a donné une énergique démenti aux récentes tentatives faites par le chancelier de Caprivi pour atténuer l'effet désastreux produit par le cynisme avoué du prince de Bismarck.

Dans le reste de son discours qui a duré deux heures, M. Liebknecht a combattu au point de vue socialiste les armements ainsi que le nouveau projet militaire.

PETITE BOURSE DU SOIR

Table with 3 columns: Country, Price, and Quantity. Includes entries for Italy, Turkey, Egypt, etc.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

COMMUNICATIONS DIVERSES

Chambre syndicale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers de la ville de Lyon et du département. — Grand rassemblement de toute la corporation (Palais du Commerce), le vendredi 2 décembre, à trois heures.

Lyre de Parrache. — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures 1/2, répétition générale du programme que la Lyre exécutera le 11 prochain à la fête des anciens militaires du 99e de ligne.

Groupes rationalistes de la morale positive (Libre pensée de Lyon). — Tous les sociétaires sont priés de se rendre à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui, vendredi 2 décembre, à 8 heures du soir, au siège de la société, café Péronnet, rue Tête-d'Or, 114.

Harmonie du V^e arrondissement. — La société doit célébrer la Sainte-Cécile le 18 décembre. Les membres honoraires peuvent se faire inscrire tous les mardis et vendredis au siège jusqu'au 16 courant.

Fanfare du III^e arrondissement. — Cette vaillante société musicale a procédé dernièrement au renouvellement de son bureau d'administration pour l'année 1893.

On est nommé : président, MM. Buffaud, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur; vice-président actif, Dracché; trésorier, Dupéssé; secrétaire, Huguet; secrétaire-adjoint, Bombe; bibliothécaire, Pache; archiviste, archivist, Arri et Martinet; conseillers, Blanc et Brisso.

Le soir vendredi, répétition générale à l'occasion du banquet annuel du 4 décembre qui aura lieu au siège 16, cours Gambetta, sous la présidence de M. Buffaud. MM. les membres honoraires sont priés de faire inscrire tous les jours au siège, café Perraud, 16, cours Gambetta.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui 2 décembre, à 8 heures, Robert-le-Diable, grand opéra en 5 actes.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.

Cabaret artistique du Chat Noir, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, chansons raboteuses et poèmes de début de siècle par Balha, Lavater et Strofe, le poète décadent Jehan Varney. Ombres parisiennes par B'Onde-Nat, avec accompagnement par Picard.

AVIS AUX DIABÉTIQUES

Produits au Glucon de la Maison J. SAMBET, 12, place de la Miséricorde, Lyon.

POÊLES HÉLIOS

A feu visible. — Les seuls pratiques. Meilleur marché que partout ailleurs. SÉCURITÉ — ÉCONOMIE — PROPRIÉTÉ. Pose garantie. FACILITÉS DE PAIEMENT. H. Parret, 12, Quai de l'Est, LYON. 20 Modèles différents. — Nombreuses références.

Devant ce grave événement, on abandonna le dîner et le vol-au-vent. A la hâte, M^{me} Simon fit faire les malles et la famille, le soir même, réintégra son appartement de la place de la Madeleine.

Ce n'est pas le ministère qui me fait du chagrin, répond l'enfant en sanglotant. Ma poupée, ma pauvre poupée a été perdue dans le déménagement.

Un mois après ce gros chagrin, M. Thiers prononçait un discours au Corps législatif, mettait M. Fould en pièces et prononçait l'éloge financier de M. Magne.

Ce dernier revint au pouvoir. Quelle fut la joie de la petite Marie qui elle découvrit sa chère poupée au fond d'une armoire ministérielle ! Le père retrouva son portefeuille et la fille son jouet préféré.

On sait quel amour Lepère avait pour la pipe. Au milieu d'une audience, il allait dans le cabinet de son secrétaire pour fumer. Dans son bureau, il avait un râtelier de pipes artistiquement sculptées.

Une centaine y étaient rangées méthodiquement et toutes plus riches les unes que les autres. Mais, dans ce nombre, il y en avait toujours une qu'il préférait et fumait plus volontiers.

Or, quand il quitta le ministère, il oublia sa meilleure pipe dans un tiroir. Pendant quelques jours, il fut triste et chercha un stratagème pour recouvrer sa « fidèle compagne ».

Enfin, un matin, il n'y tient plus. Il se rend au ministère afin de la réclamer à l'huissier.

L'ancien ministre se glisse furtivement dans les couloirs. O bonheur ! Il n'y a aucune personne. Il va entrer.

Mais, à la bouche de son huissier, Lepère aperçoit la pipe ministérielle qui lance dans l'air des bouffées triomphantes. Tout honteux, il se sauve sans avoir été aperçu.

Peut-être reviendra-t-il, le ministre qui part ? Quelles que soient sa sagesse et sa modestie, ce renouveau lui semblera sans doute une douce consécration de ses services passés, une confiance élogieuse de ses succès à venir.

Avec un brin de vanité, il pourrait se considérer comme un homme « nécessaire ». Mais tant de prétention ne saurait entrer, l'imagine, dans la tête d'un ministre.

Enfin, il revient. Familiers et solliciteurs, parents et amis, lui font un brillant cortège, comme s'ils venaient tous de l'île d'Elbe.

On compte des ministres qui ont goûté du pouvoir quatre ou cinq fois. Il en est même un qui l'eût revint une septième fois au plus.

Monsieur Rouher avait un portefeuille rivé sous le bras. Il en usait toutes ses redingotes, à la plus grande joie de sa famille et de son tailleur de Clermont-Ferrand.

Ministre de la justice en 1848, Crémieux mit vingt-deux ans pour recouvrer son portefeuille. Après avoir mis en fiacre la monarchie de juillet, M^e Crémieux s'installe au ministère de la justice.

Un matin, une jeune et belle républicaine lui envoie une superbe calotte de velours, travail exquis de ses mains patriotiques.

Crémieux caresse la calotte et, se regardant dans une glace, dit : « C'est étonnant, dit-il, comme je ressemble à un roi d'Italie ! »

Quant à la jeune républicaine, il lui donne un bureau de tabac, comme on offre une prise à un ami.

Enfin Crémieux quitte le ministère et oublie la fameuse calotte, accrochée à un patère de son cabinet.

Quelle est donc cette coiffure ? demande à l'huissier Thomas le nouveau ministre.

C'est la toque de M. Crémieux, qu'il a oubliée en partant.

Son Excellence sourit et la calotte reste. Les ministres se succèdent et la toque rouge reste toujours, passant à l'état de curiosité. M. Rouher arrive à la justice.

— Quel est ce bonnet ? Interroge-t-il d'un ton autoritaire.

— C'est la calotte de M. Crémieux. Il l'oublia en quittant le ministère, et elle est là depuis 1848.

— Enlevez cet oripeau. Thomas prend la calotte rouge, lui donne un coup de brosse et la place dans un coin de son armoire. Pauvre toque ! elle est bien démodée, tout affaissée sur elle-même et l'éclat du beau velours s'est terni comme si l'Empire avait souffert de sa chute.

DÉPARTEMENTS

RHONE

L'Arbresle. — Classe 1893. — Les jeunes gens de l'Arbresle faisant partie de la classe 1893 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 4 décembre, à une heure du soir, salle du café du Commerce, au 4^r.

AIN

Meximieux. — Foire. — La foire d'hier a été très belle.

Malgré le froid et le temps brumeux, il était venu du monde.

Les approvisionnements en bœufs, chevaux et porcs de toute nature ne manquaient pas, mais les transactions étaient très difficiles.

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMENT

« Mais patience !... Sûrement plus tard vous apprendrez le nom de ceux qui ont volé la clef de la vitrine de Mauvezin dans le secrétaire de M. de Cyprières. Vous savez comment et par qui ont été emportés la fête de Calabar et le curare... Comment, suprême habileté, les précautions ont été si bien prises que M. de Cyprières lui-même s'y est trompé, et a pris l'ombre mystérieuse de la nuit du crime pour celle de sa femme !... »

Il était fort tard. La chaleur était étouffante. Malgré cela, nul ne songeait à quitter le tribunal pour aller respirer au dehors : on ne pensait même pas au repas du soir dont l'heure était passée. Chacun discutait violemment ; soutenait son opinion et sa manière de voir avec une passion capable d'en arriver aux dernières limites. On entourait Raymond Sintély, on lui témoignait une sympathie extraordinaire ; on félicitait M. Aubry, on le portait aux nues ; c'était un enfant du pays, on en était fier. Quand à Richard, on n'osait lui parler ; mais toutes les femmes le dévoreraient des yeux. On avait emmené l'accusée. Madeleine, étendue dans le fauteuil où on l'avait déposée durant sa syncope, restait indifférente à tout ce qui se disait autour d'elle. Cette idée d'espérance, elle-même, qu'avait provoquée M. de Clavières, et qui un instant avait paru la galvaniser et avait allumé un éclair dans ses yeux, était maintenant oubliée par elle. L'avait-elle même comprise ? On pouvait croire que non. Aussi pâle, aussi blanche que si son évanouissement allait la reprendre, elle demeurait étrangère à tout ce qui l'entourait ; elle répétait seulement de loin en loin, ainsi qu'un refrain inoubliable, et mille fois douloureux. — Mortel... ma Léone est morte !... Une longue demi-heure s'écoula ; l'impatience était à son comble, dans la salle, les discussions avaient tourné aux disputes et aux scènes ; le tapage était

infernal ; la voix des huissiers criant silence, celles des gendarmes menaçant de faire sortir tout le monde, n'étaient pas plus écoutées que le chant des insectes et le coassement des rainettes annonçant l'orage, au loin, dans la campagne. Enfin, la sonnette indiquant la rentrée du jury se fit entendre. Un à un, ils défilèrent, les uns graves, les autres ennuyés, mais tous avec une certaine expression de contentement sur leurs visages fatigués. Puis, la cour s'étant installée, on ramena l'accusée. Le chef du jury, debout, la main sur son cœur remplit les formalités d'usage. A l'unanimité, Marie-Madeleine (de Bram, marquise de Cyprières, était reconnue innocente. Le procureur général eut un geste de désappointement. Grenier devint vert... Avoir fait une gaffe pareille, d'échafauder une semblable accusation sur une aussi grande dame reconnue innocente, c'était la disgrâce complète... Même la destitution. Oui, la destitution, on l'avait prévu en haut lieu : si la marquise de Cyprières était acquittée, lui, Grenier, serait destitué ! Décidément, il n'était pas veinard ! Après quelques secondes seulement de délibération, le président prononce le jugement : Madeleine est libre !... Cette fois-ci, des applaudissements enthousiastes éclatent de toutes parts. On se pousse, on rit, on parle, on crie... Beaucoup de femmes pleurent... tou-

tes se précipitent pour aller serrer les mains de la marquise. Celle-ci, décidément, ne comprend rien ; les impressions glissent sur elle comme le pied sur un marbre huilé ; elle regarde vaguement autour d'elle ; ses yeux noyés de larmes ont une expression d'angoisse déchirante ; de ses lèvres toutes blanches, ces seuls mots s'échappent : — Morte ! Léone est morte !... Cependant Raymond, maître Aubry, ont fait le tour par l'entrée des jurés, et sont déjà auprès d'elle, essayant de la faire lever de son banc, où elle reste assise dans une pose affaissée, abandonnée... Sintély pleure de son désespoir et lui dit : — Viens, pauvre petite, Charles t'attend... Tu es libre !... Elle ne saisit pas le sens des paroles de son cousin, et en fixant sur lui ses regards pleins d'une anxiété si remuante, elle redit : — Léone est morte !... Cependant Richard voit le groupe que forment l'avocat, Raymond et Madeleine ; la douleur de cette dernière, son immobilité, son inconscience le bouleversent jusqu'aux entrailles ; il veut les rejoindre, espérant que sa voix à lui aura plus d'empire sur la malheureuse. Mais autour du banc, un cordon s'est formé, impossible à percer. On reste debout, la regardant, captivé et remué par cette figure si belle et si douloureuse. Enfin Richard peut faire quelques pas vers la porte qui mène vers Madeleine ; mais une poussée se produit autour de lui, l'entraînant du côté de la sortie.

Tout à coup, il se trouve devant deux personnes qui s'enfuient rapidement, tâchant de gagner la rue où l'ombre est profonde. Mais le bec de gaz placé à l'entrée tombe sur elles, il les voit, il les reconnaît !... C'est la vicomtesse de Mondragon et Clément Gaube. Il s'approche. Claire le voit aussi, et glisse, voulant le fuir. Mais Richard la saisit par un pan de sa visite de deuil, l'attire à lui, et la tenant de sa main nerveuse : — Vous êtes une bien grande coquine, lui dit-il ; mais vous ne connaissez pas Richard de Clavières... C'est moi qui me charge de vous faire expier vos crimes. Elle le regarde de ses yeux arrondis de peur. Puis, presque aussitôt, son formidable aplomb revenant : — Vous êtes fou, dit-elle en haussant les épaules... Pas étonnant, du reste, avec cette chaleur... Elle essaye de se dégager et continue, très hautaine : — D'ailleurs, je ne vous crains pas... Un éclair passe dans les yeux d'acier de l'indien. Il serre toujours le bras de Claire. S'il l'étranglait ? Il en a la tentation presque irrésistible. Il va le faire, ses narines se dilatent, une ride se creuse dans son front, ses lèvres blanchissent. Elle a la conscience du danger qu'elle court, elle appelle Clément.

— Au secours ! balbutie-t-elle, éperdue. Gaube, hypnotisé, ne bouge pas. Tout ceci est mille fois plus rapide que la pensée. Mais une idée subite arrête Richard de Clavières. S'il étrangle la vicomtesse, on va le prendre, l'emprisonner, le juger... Alors, il ne pourra pas emmener Madeleine dans l'Inde, comme il en a conçu le projet, et ici, seule avec sa douleur, elle mourra... Pas cela... son devoir est tout autre. Il repousse durement Claire : — Allez, lui dit-il. En vous tuant, je commettrais une folie. La vengeance est un mets qui doit se manger froid !... Mais par l'honneur de mon nom, vous ne perdrez rien pour attendre. Il s'écarte de la porte dont jusque-là il barrait le passage, et les deux comploteurs terrorisés de peur, s'enfuient dans la nuit. Richard, alors, rejoint Madeleine et ses deux amis. La levée de l'écran venait d'avoir lieu et la jeune femme, toujours inerte, toujours inconsciente, abîmée sur un banc de bois, plus que jamais semblait ne rien voir ni rien entendre. — Voulez-vous que nous conduisions ma cousine à l'hôtel où est mon frère ? demanda Raymond à M. de Clavières. — Je crois qu'il vaut mieux aller directement à la Roche-Morte, répondit celui-ci. Qu'en pensez-vous, maître Aubry ?

(A suivre.)

M^{ME} CLAUDIA

sommnambule Renseignez sur tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions. Lyon, rue Centrale, 4, au 3^{me} Traite par correspondance

POUR VENDRE OU ACHETER

Fonds de commerce, industries, propriétés ; p. trouver employés, intéressés, associés, adressez-vous 21, Rue Childébert, LYON

G^{RA} HALL DE PUBLICITÉ

5,000 positions affichées. — Entrée libre.

320 PIÈCES VIN ROUGE DE PAYS

à 28 cent. le litre franco de port Lyon et banlieue. Adresser les demandes au Dépôt des Eaux minérales de Bully, 25, quai Saint-Vincent, à Lyon.

PAIN DE GLUTEN

à 1 f. le 1/2 kilo. — GUY 11, rue St-Dominique, Lyon

CAOUTCHOUC

Vêtements Imperméables T. GONTARD

dépôt des Usines Rattier de Paris. Spéc. d'articles pour Usines et Laboratoires Gr. Assortiment d'Articl. divers en Caoutchouc gutta-percha et Ebonite Chaussure et Linge américain 47, Rue Victor-Hugo, Lyon Téléphone interurbain

LE FESTONNEUR A ROULETTES

Festonneur sans fin, breveté s. g. d. g. Appareil élégant, utile et bon marché, pour faire soi-même, en ligne droite ou courbe, tous les dessins de broderies. En une minute, on peut dessiner dix mètres de feston parfait. Son emploi est si simple qu'un enfant de huit ans peut dessiner aussi bien qu'une grande personne. Prix de la boîte contenant : l'appareil, un feston, un pinceau et une fiole d'encre... 1 25 Boîte, mêmes accessoires et 4 festons différents 2 10 Boîte, mêmes accessoires et 7 festons différents 3 » Les festons pris séparément se vendent la pièce » 30 Ajouter 25 cent. pour recevoir franco Tous nos festons montés sur une roulette s'adaptent à volonté sur le même appareil. Seule maison à Lyon vendant cet article aussi bon marché. — Envoi du catalogue des différents dessins contre 15 centimes. AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE, LYON, 12, RUE CONFORT

Grand Annuaire de l'Isère

L'Édition 1893 de cet important ouvrage est actuellement en cours. En outre des adresses des commerçants, industriels et agriculteurs du département, l'ouvrage contiendra tous les renseignements historiques et géographiques, et toutes les curiosités à visiter de chaque commune, sur cartes diverses, et un Grand Plan de la ville de Grenoble, dressé par F. Seytoux, géomètre-expert à Grenoble. L'ouvrage paraîtra en décembre prochain. Il sera livré cartonné au prix de 3 fr. 50, pris à Grenoble, aux souscripteurs seulement. Les souscriptions sont reçues chez MM. Berger et Peyraud, imprimeurs-éditeurs, 2, place Vaucaanson, à Grenoble, et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses succursales de Grenoble, Saint Etienne, Mâcon, Dijon, Valence, Chalon.

NICE ROSE

CHARMS AND BEAUTY RESTORER Lait antioxygène incomparable Donne au teint un éclat d'ÉTERNELLE JEUNESSE !! Veloutine et Savon exquis ch. parfr. (Lait : Fl. 5 fr. et 1,50) Fl. d'essai, c. 1,60. Dépôt g., Bouvarel et Bertrand, 16, Paris-Royal, Paris.

SOLUTION JACQUEMAIRE

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PRÉTRISIE MALADIES DES VENTRIÈRES, et en général tous états qui demandent un reconstituant. PHARMACIE JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCHE (Rhône). Exiger le Bouchon mécanique en porcelaine et le Plomb de garantie.

LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS FRANCE Par an 2 fr. ÉTRANGER Par an 3 fr. Paraissant les 12 et 25 de chaque mois PUBLIANT TOUS LES TIRAGES DES VALEURS A LOTS Et reproduisant périodiquement la Liste des Lots non réclamés PRIX DU NUMÉRO : 10 CENTIMES POUR LES ABONNEMENTS S'adresser : Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, LYON

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'AGENCE DE PUBLICITÉ VICTOR FOURNIER

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'HIVER L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets simples et aller et retour Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent. EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de ST-ETIENNE, GRENOBLE, WAGON, DIJON, VALENCE ET CHALON-S/S. Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 ÉDITION DE 1893 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages), COMPREND : 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons ; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique ; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue ; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux ; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants ; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de Paris dont ils dépendent ; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, placée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.) 8° Une carte du département du Rhône ; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés. BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE Je soussigné, déclare souscrire à un Exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER), au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage. Adresse lisible : le 1892, Signature : Prière de renvoyer ce Bulletin de Souscription, préalablement signé, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

SEULE LEQUINA-ABRIC

Permet de préparer soi-même à la minute, pour 1 fr. 25, un litre de VRAI VIN DE QUINA CODEX Fabrique à Lyon. — Pharmacie GAUDET, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31. — Envois.

BOURSE DE LYON Du 1^{er} Décembre 1892

Table with columns for FONDS D'ÉTAT and OBLIGATIONS, listing various financial instruments and their values.

BOURSE DE PARIS Du 1^{er} Décembre 1892

Table with columns for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE and TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE, showing government news and private telegrams.

APRÈS BOURSE Du 1^{er} Décembre

Table listing market prices for various goods and commodities after the stock exchange.

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 1^{er} Décembre 1892

Table with columns for ACTIONS and OBLIGATIONS, listing bank and insurance company values.

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 1^{er} Décembre 1892

Table listing prices for various types of livestock (moutons, vaches, taureaux, etc.) at the Lyon-Vaise market.

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône)

Advertisement for Vermorel's products, including Sulfure de Carbone, PALS INJECTEURS, ALAMBICS, and CHOCOLAT MENIER. Includes an illustration of a syringe and text: 'Eviter les contrefaçons'.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

Table listing civil status events (births, marriages, deaths) in Lyon.

CONDITION DES SOIES Du 1^{er} Décembre 1892

Table showing the condition and prices of silk in Lyon.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS du Mois de Novembre 1892

Table showing the condition and prices of silk from Aubenas in November 1892.

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 1^{er} Décembre 1892

Table listing market prices for various types of cattle at the Villette market.

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS

Table listing burials and funeral services in Lyon.

Advertisement for Grand Salon de la Bourse, located at 24, rue de la République, Lyon.